

DOSSIER D'INSCRIPTION Bourse communale BAFA



IDENTIFICATION	
Nom Prénom :	-
Date et lieu de naissance :	
Adresse :	-
N° Tél :	
Mail :	-

Dossier à retourner au Service Jeunesse



De quoi s'agit-il?

De nombreux jeunes Loisonnais(es) souhaitent travailler durant les périodes des vacances scolaires mais se heurtent souvent au problème de l'âge. La ville leur offre la possibilité de travailler et de découvrir des métiers de la fonction publique en leur proposant des missions de courte durée durant les vacances scolaires. La Municipalité propose de développer cette dynamique en aidant financièrement les jeunes à obtenir le BAFA par le biais de l'instauration d'une bourse et ainsi accéder à un emploi durant les vacances.

Pour beaucoup de jeunes, le BAFA est un brevet qui leur permet de travailler ponctuellement pendant les vacances scolaires mais pour d'autres, il s'agit d'une carte d'entrée dans la vie active.

En effet, le BAFA est couramment demandé par les employeurs pour occuper des postes d'animateurs permanents avant que ces derniers obtiennent des diplômes professionnels tels que le BPJEPS ou le BAFD.

Cette bourse est gérée par le service Jeunesse qui a pour objectifs de soutenir, développer et promouvoir la capacité d'initiative des jeunes de 16 à 21 ans dans divers domaines d'activités. Il apporte aux porteurs de projets une aide technique, pédagogique et financière.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un brevet qui permet d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Ces accueils sont répartis en deux grandes catégories :

- Les Colonies de Vacances et de Loisirs (CVL);
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Cette formation est dispensée par des organismes habilités par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.

La formation s'effectue en trois temps :

- Un stage de formation générale théorique (8 jours);
- Un stage pratique d'animation dans l'un des deux types de structures existants (14 jours minimum). Il peut être fractionné et réalisé dans plusieurs structures. Dans certaines structures, ce stage peut être rémunéré ;
- Un stage d'approfondissement ou de qualification théorique (6 à 8 jours). Plusieurs thématiques sont proposées en fonction des organismes et des centres d'intérêts des jeunes en formation.

La Ville attribue, lors de commissions durant l'année, sur présentation d'un dossier et après acceptation par un jury, une aide financière permettant aux jeunes de financer en partie leur Bafa. Les dossiers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé pour chacune des étapes de la formation.



REGLEMENT DU DISPOSITIF

Conditions d'accès

Nature des projets : Les projets peuvent être d'acquérir ce diplôme pour pouvoir travailler pendant les vacances scolaires mais aussi servir aux jeunes pour s'insérer sur le marché du travail et trouver un poste d'animateur.

Age et lieu de résidence : Jeunes âgés de 16 à 21 ans révolus et domiciliés sur le territoire de Loison-sous-Lens.

Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide (hors pays membre de la communauté européenne)

Mineurs : Les candidats mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale. Celle-ci attestera que les parents sont informés du projet.

Critères de recevabilité du projet

La demande doit être motivée et s'inscrire dans une démarche volontaire et socio-professionnelle.

Vous serez amenés à participer à un entretien de motivation devant un ou plusieurs représentant de la Collectivité (élu en charge de la jeunesse, le responsable du service, son adjoint, un responsable de structure).

Si votre dossier est retenu, le jeune doit signer une charte dans laquelle il s'engage à :

S'inscrire dans un organisme de formation avant la signature de la charte ; transmettre à la commune un devis ou une facture où apparaît la contribution des différentes parties (jeune et commune) ;

Verser à l'organisme de formation la totalité de sa contribution restant à sa charge ;

Demander à l'organisme formateur une attestation d'inscription qui sera portée au dossier

Avoir une participation active durant tous les temps de la formation ;

Réaliser sa contrepartie en effectuant son stage pratique dans un des deux ACM de la Ville et si celui-ci est concluant, il s'engage sur un poste d'animateur(rice) en ACM sur la période estivale sur les 2 années qui suivent.

Modalités d'obtention de la bourse

L'attribution d'une bourse est soumise à la présentation d'un dossier de candidature à retirer auprès du service jeunesse, sports et associations ou à télécharger sur le site internet de la Ville. Pour être instruit, le dossier de candidature devra être complet, accompagné des pièces administratives demandées et déposé au service jeunesse.

Il est précisé aux candidats que tout dossier incomplet, remis après la date limite de dépôt ne pourra être étudié.

En cas de besoin, une aide méthodologique pourra être apportée par le service jeunesse (sur rendez-vous) pour accompagner le candidat dans les étapes de sa formation.

Les candidats seront informés par courrier ou par mail de la possible obtention de la bourse.

Modalités d'attribution des bourses

Suite à l'analyse du dossier et de l'entretien.

Les projets seront évalués et appréciés en fonction des critères suivants :

- La pertinence du projet
- La motivation du candidat

Montant de la bourse



Cette bourse s'inscrit dans une démarche de co-financement. A ce titre, elle ne pourra en aucun cas financer la totalité du projet. Le montant de la bourse est de 100 €.

Attribution de la bourse

Après concertation, les candidats retenus ou non seront informés par courrier ou mail de la décision. Le versement de la bourse ne pourra être effectué qu'après cette approbation. Il est également porté à l'attention des candidats lauréats que la durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois et que le stagiaire dispose de 18 mois maximum entre le stage de formation générale et le stage pratique.

La bourse est directement versée au candidat.

ATTENTION, le stage pratique doit être effectué obligatoirement dans un ALSH de la Ville.

La formation complète doit se dérouler dans les 30 mois qui suivent la signature de la charte. Tout abandon fera l'objet du remboursement des sommes versées.

Récapitulatif de la procédure pour le jeune

- 1- La commission valide la demande de bourse et elle est versée à réception de l'ensemble des éléments fournis ;
- 2- Il paye son inscription à l'organisme de formation qui fournit une attestation ;
- 3- Le jeune effectue son stage théorique,
- 4- Le jeune effectue son stage pratique dans un ALSH de la Ville avec rémunération
- 5- Le jeune s'inscrit à un stage d'approfondissement ;
- 6- Le jeune s'engage sur un poste d'animateur en ACM sur la période estivale sur les 2 années qui suivent.



DOSSIER DE CANDIDATURE

BOURSE AU BAFA

Dossier déposé le :	/ /2024	Date de commission : /	/2024
Nom et Prénom :			
Adresse complète :			
Téléphone :	Mail :		
Date et lieu de naissar	nce :		
Situation sociale et fai	miliale		
□ Indépendant □ En	foyer ☐ Chez les parents ☐ Autres		
☐ Célibataire ☐ Vie r	maritale 🏻 Marié(e)		
Nombre d'enfant(s) à	charge :		
Situation scolaire ou p	professionnelle (joindre les justificatifs)	
☐ Lycéen ☐ Étudiant	☐ Formation professionnelle		
☐ Salarié depuis le :	Poste occupé		
□ CDD □ CDI □ Cont	trat d'apprentissage ou de professionn	alisation	
☐ Apprentissage depu	uis le		
☐ Intérim	Nature du contra	at	
☐ Demandeur d'emp	loi depuis le		
Expérience profession	nnelle		
Indiquez vos expérien	ices professionnelles, qu'elles soient e	n lien ou non avec l'enfance e	et l'animation :



Motivation

Précisez les raisons pour lesquelles vous souhaitez participer à la formation générale BAFA. Il vous est demandé de renseigner attentivement cette rubrique car elle servira de base à votre entretien de motivation.
JUSTIFICATIFS A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE :
☐ Copie de la pièce d'identité recto-verso ;
□Justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
☐Tout document justifiant de la situation actuelle et provenant des institutions qui vous suivent (mission locale, Pôle Emploi, contrat de travail ou contrat d'apprentissage);
□Un justificatif d'une couverture responsabilité civile pour la contrepartie.
Le signataire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une bourse au BAFA, atteste sur l'honneur ne pas avoir obtenu son BAFA au moment du dépôt de sa demande, et autorise la communication de ce document à la structure accueillante.
A Loison-sous-Lens, le
Signature du demandeur Cachet de la ville
Autorisation parentale
Je soussigné(e) / Nous soussignons
Demeurant
Téléphone (parent ou tuteur légal)
Autorise / autorisons
A déposer un dossier de candidature afin d'obtenir une bourse pour les sessions de formation générale et d'approfondissement au BAFA octroyée par la ville de Loison-sous-Lens.
A Loiosn-sous-Lens, le
Signature(s) du (des) représentants légal(aux) :